Bulletin d'information

Projet de Parc national du Lac-Témiscouata

Juin 2007

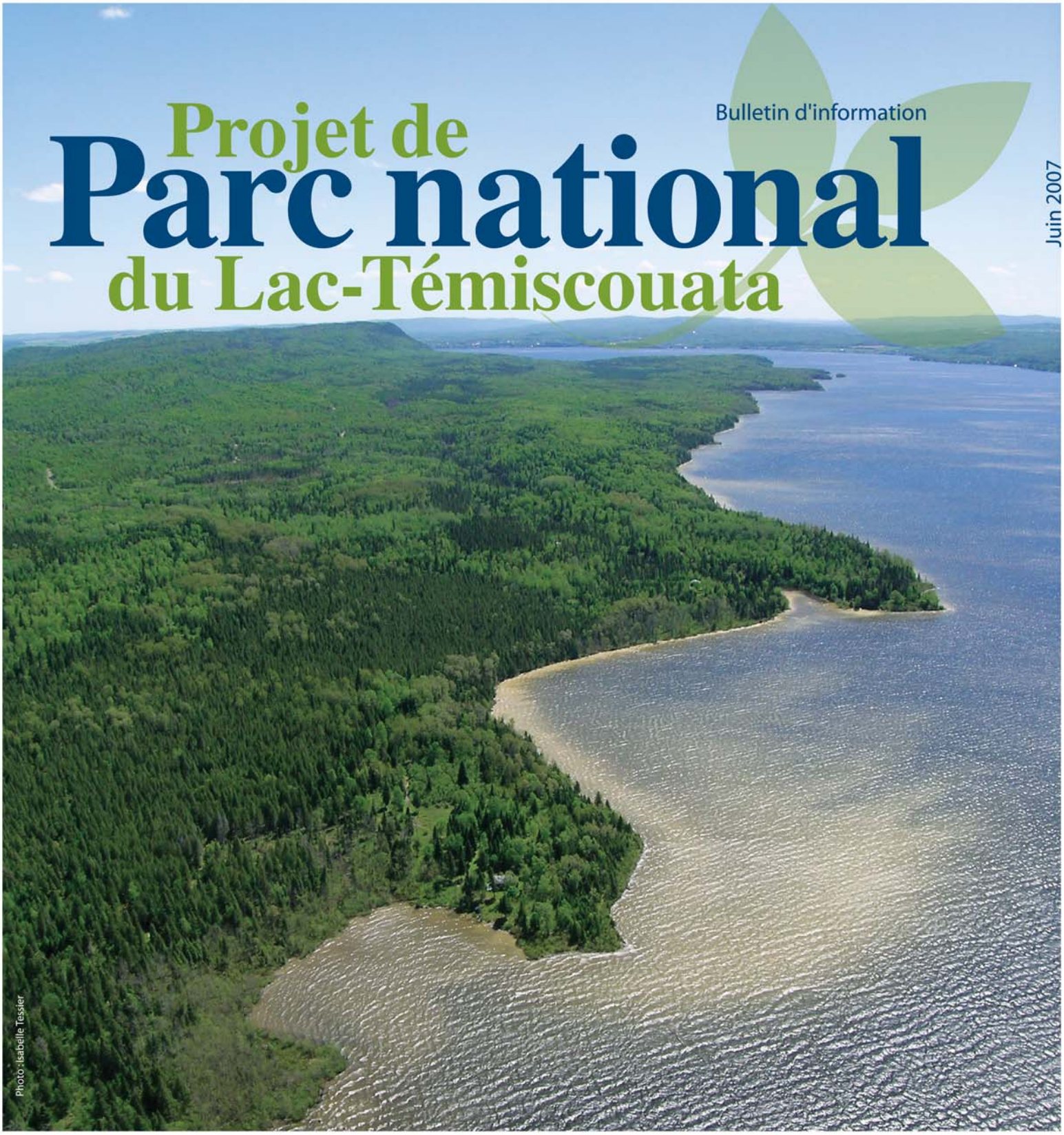

Photo : Isabelle Tessier

MRC de Témiscouata

CLD de la MRC de Témiscouata
Centre local de développement

SADC
Société d'aide au développement de la collectivité de Témiscouata

Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata inc.

Dégelis

SOCATEC

Municipalité de Saint-Eloi

Conférence régionale des élus Bas-Saint-Laurent
vision et concertation

Conseil régional de l'environnement Bas-Saint-Laurent

Tourisme Bas-Saint-Laurent

Projet de
Parc national
du Lac-Témiscouata

Un projet à l'étude

Photo : Alain Tardif, photographe

En tant que porte-parole du groupe de travail du projet de parc national du Lac-Témiscouata, il me fait plaisir de vous présenter l'évolution du dossier entourant le projet de création d'un parc national au Témiscouata et de ses derniers développements.

C'est à la suite d'une demande faite en 2003 par la MRC de Témiscouata et de quelques partenaires que le Service des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a débuté une étude sur un territoire d'une superficie de 213 km^2, en vue de créer un parc national. Ce territoire à l'étude, à l'intérieur duquel sera délimité le projet de parc, couvre uniquement des terres publiques (terres du gouvernement) situées à l'est du lac Témiscouata et touche principalement les municipalités de Saint-Michel-du-Squatec, de Saint-Juste-du-Lac et de Dégelis.

Le ministère a consacré deux ans à étudier et documenter plusieurs aspects du dossier. La rédaction du document «État des connaissances» est pratiquement terminée et l'équipe du Service des Parcs amorcera bientôt la rédaction du plan directeur provisoire qui devrait être déposé à la fin de l'automne 2007. Ce dernier contiendra une première proposition de limite pour le futur parc ainsi qu'un concept d'aménagement. Ce document sera diffusé à la population lors de séances d'information devant précéder les audiences publiques prévues au printemps 2008. La population sera informée des détails du projet et pourra participer activement au devenir du futur projet de parc.

À partir des renseignements fournis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, nous pouvons affirmer que ce projet mérite d'être sérieusement envisagé. Il s'avère nécessaire de diversifier notre économie et ce projet pourrait assurément y contribuer. À l'heure d'une importante demande mondiale pour le tourisme de plein air et la création d'aires protégées, la création d'un parc national au Témiscouata constitue un projet porteur d'avenir pour nos jeunes et toute notre communauté, apportant des retombées majeures au niveau de l'économie et de l'emploi.

Bonne lecture à tous et à toutes,

Serge Fortin,
porte-parole du groupe de travail
préfet de la MRC de Témiscouata

Groupe de travail

Dans un esprit de transparence, un groupe de travail formé de représentants régionaux est chargé de suivre l'évolution du projet de parc national du Lac-Témiscouata. Jusqu'à présent, le groupe de travail s'est rencontré à deux reprises, soit en mai 2006 et en mai 2007. Le but de ce groupe de travail est de :

- favoriser les échanges avec le milieu, recueillir et diffuser l'information;
- prendre note des attentes, identifier les enjeux et les problématiques reliés à ce projet;
- trouver des solutions avantageuses pour tous afin que le projet ait le moins d'impacts négatifs possibles tant aux niveaux économique, social que récréatif.

Les membres du groupe de travail

Serge Fortin, préfet, MRC de Témiscouata
Gérald Beaudry, directeur général, Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent
André Chouinard, maire, municipalité de Saint-Michel-du-Squatec
Jean-Jacques Bonenfant, maire, municipalité de Saint-Juste-du-Lac
Émilien Nadeau, maire, municipalité de Dégelis
Donald Viel, maire, municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, représentant de la MRC
Gérald Baril, représentant des industriels forestiers
Pierre Laplante, directeur général, Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent
Denis Ouellet, directeur général, Centre local de développement de la MRC de Témiscouata
Pierre Bossé, représentant des gens d'affaires, milieu touristique
Jean-Pierre Laplante, directeur général, MRC de Témiscouata
Armor Dufour, président, Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata
Luce Balthazar, directrice générale, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Isabelle Tessier, chargée de projet, Service des parcs
Jean Boisclair, chargé de projet, Service des parcs
Claude Côté, représentant régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

C'est quoi un parc national ?

La mission fondamentale d'un parc national est d'assurer la conservation et la mise en valeur de territoires représentatifs des 43 régions naturelles du Québec ou de sites exceptionnels, (le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du Rocher-Percé par exemple) tout en les rendant accessibles à des fins éducatives et de plein air.

Le réseau des parcs du Québec comprend actuellement 22 parcs. Celui du Bic dans la MRC de Rimouski-Neigette est le parc national le plus près de chez nous.

Un parc est un espace témoin où la nature évolue sans autres interventions que celles nécessaires à sa mise en valeur à des fins éducatives et récréatives.

On y retrouve diverses activités telles : randonnées pédestres, excursions en raquettes et en bicyclette, baignade, camping, canotage, excursion en bateau, kayak et pêche.

L'aménagement d'un parc peut comprendre diverses installations : poste d'accueil, terrain de camping, chalet et refuge, sentiers d'interprétation.

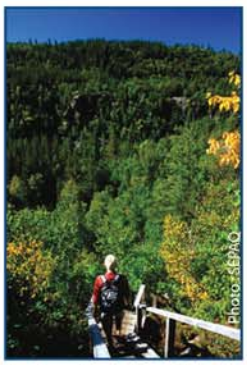

Sentier de randonnée

Sentier d'interprétation

Activité nautique

La gestion d'un parc

La SÉPAQ : un réseau de parc d'envergure

Dès la création d'un parc, son exploitation relève de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), une société d'État en activité depuis 1985, sous l'autorité du ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Sa mission consiste à administrer, exploiter, protéger et mettre en valeur, en concertation avec les instances régionales, les établissements et territoires que lui confère le gouvernement du Québec. La SÉPAQ gère actuellement 21 parcs nationaux, 16 réserves fauniques et 8 centres touristiques.

Le partenariat avec le milieu

Dès la création d'un parc, une table d'harmonisation est mise en place afin de faciliter l'établissement d'un lien de partenariat entre le milieu et la SÉPAQ. Soucieuse de maximiser les impacts économiques en région, la SÉPAQ peut également établir diverses formes de partenariat en ce qui a trait au développement d'activités compatibles avec la vocation et des possibilités de promotion commune.

Des frais d'accès raisonnables

	Par jour	Par année
Passe adulte	3,50$	16,50$
Passe familiale	7,00$	35,00$
Groupe scolaire	Gratuit	Gratuit

Principales étapes à franchir avant la création du parc

Étapes	Résumé	Échéancier prévu
État des connaissances	Portrait sur l'ensemble des caractéristiques du territoire à l'étude : faune, végétation, géologie, hydrographie, archéologie, utilisation du territoire.	Complété
Plan directeur provisoire	Proposition quant à la limite de parc projeté, au zonage et au concept d'aménagement. (Sentiers, structures d'accueil, etc.)	Automne 2007
Séances d'information	60 jours avant la tenue des audiences publiques, des séances d'information sont présentées aux citoyens afin de faire connaître le projet en détail.	Printemps 2008
Audiences publiques	Les audiences publiques permettent à tous les citoyens et aux groupes qui le désirent de faire connaître par écrit ou oralement, leur position ou leurs suggestions pour modifier ou bonifier la proposition.	Printemps 2008
Plan directeur final	À partir des commentaires reçus lors des audiences, une proposition finale sera élaborée, puis soumise au Conseil des ministres qui prendra une décision finale quant à la création du parc.	Automne 2008
Création possible du parc	Si le projet de parc est retenu, les premiers travaux d'aménagement seront réalisés en collaboration avec une table de concertation du milieu. Embauche progressive par la SÉPAQ du personnel et amorce d'une campagne promotionnelle.	Pourrait être créé au printemps 2009

Grande Baie et Ile Notre-Dame

Territoire à l'étude

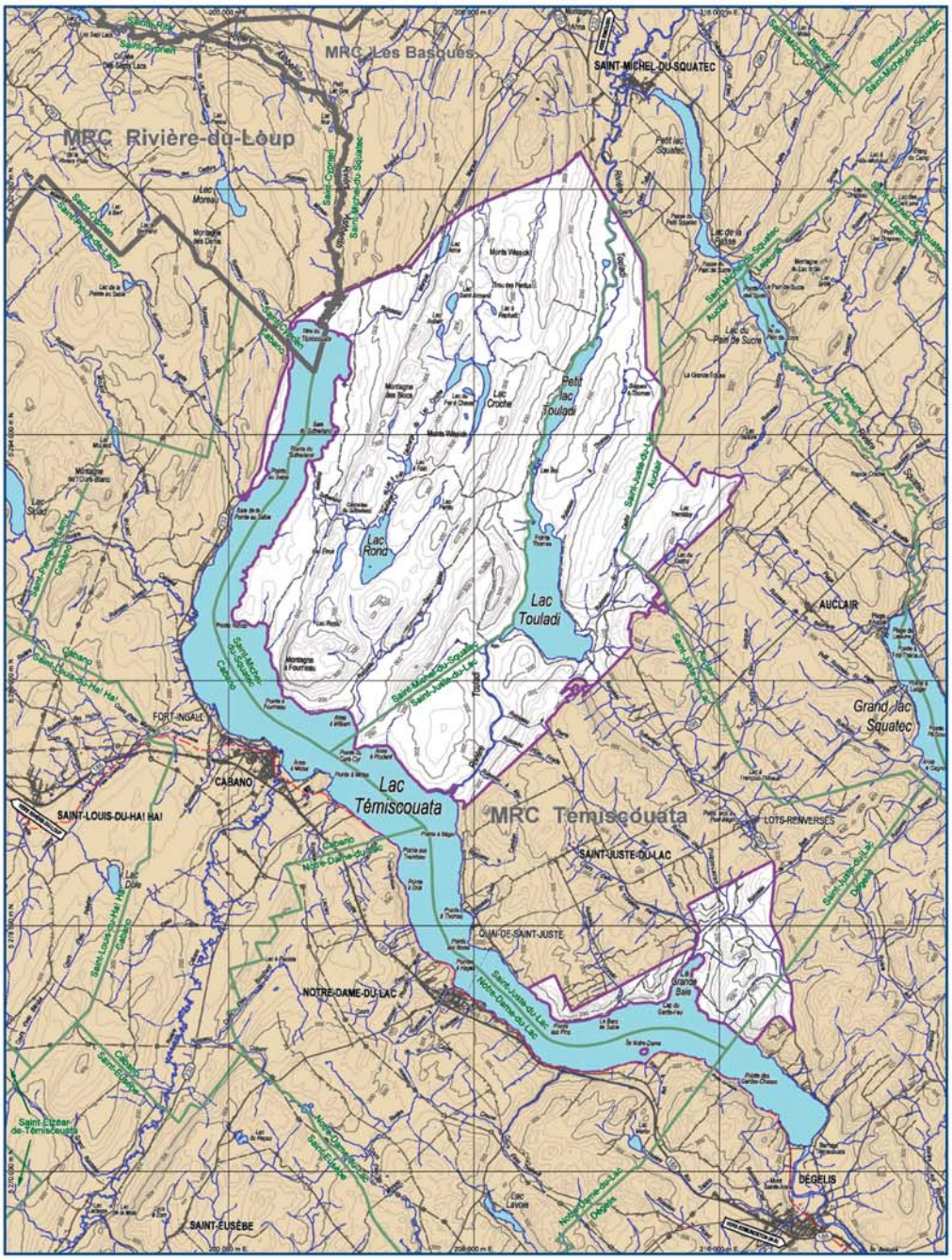

Le territoire à l'étude couvre une superficie de 213 km² entièrement constituée de terres publiques (terres du gouvernement). Il couvre moins de 11% de la totalité des terres publiques de la MRC et touche les municipalités de Saint-Michel-du-Squatec, de Saint-Juste-du-Lac, d'Auclair, de Dégelis, de Notre-Dame-du-Lac et de Cabano. Une petite section touche la municipalité de Saint-Cyprien dans la MRC de Rivière-du-Loup.

IMPORTANT

Le territoire délimité sur cette carte est le territoire à l'étude, et non pas une limite finale du parc national.

Une première proposition de limite sera définie à l'intérieur de ce territoire étudié.

Nos richesses naturelles

Depuis deux ans, des études ont été menées par le Service des Parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dont les résultats sont réunis dans le document «État des connaissances» qui est maintenant réalisé. Ces recherches mettent en évidence des éléments de grand intérêt qui sont représentatifs de la région naturelle des monts Notre-Dame, région la plus importante située au sud du fleuve Saint-Laurent parmi les 43 régions naturelles de la province.

Que ce soit pour leur beauté, leur fragilité, leur rareté et leur intérêt éducatif, certains éléments caractéristiques de ce territoire se distinguent par rapport aux autres parcs existants. La présence de nombreux sites archéologiques représentent une marque distinctive qui permettrait de positionner avantageusement cet éventuel parc parmi les vingt-deux autres parcs nationaux québécois.

Trou du perdu

Cascades Sutherland

Aigle à tête blanche, une espèce menacée

Calypso bulbeux, une plante rare

Quelques éléments marquants du territoire à l'étude:

- Habitats fauniques riches et diversifiés;
- Forme particulière d'épinoche à trois épines (un poisson). Cette forme d'épinoche ne se retrouve que dans de rares endroits dans le monde;
- Un site actif d'aigle à tête blanche, une espèce menacée dont on dénombre seulement 5 sites actifs de reproduction connus au sud du Saint-Laurent;
- 365 espèces de plantes ont été répertoriées dont 33 sont considérées comme rares;
- Plusieurs vieilles forêts de plus de cent ans;
- Phénomènes de dissolution des roches calcaires tels que des grottes (Trou du perdu);
- Plus d'une trentaine de sites archéologiques dont l'occupation de certains pourrait remonter à plus de 8000 ans.

Qu'arriverait-t-il aux utilisateurs du territoire si un parc est créé?

Propriétaires de chalets

Pour les propriétaires qui seront inclus, plusieurs avenues sont envisageables et régulièrement appliquées dans des cas semblables :

• Acquisition gré à gré avant la création du parc;
• Enclave (hors parc) du terrain et de la bâtisse lors de la création du parc et acquisition gré à gré possible par la suite;
• Indemnisation et si possible relocalisation avec le concours du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Pêche

La pêche est une activité permise dans un parc national.

Chasse

La chasse est une activité interdite dans un parc national. Toutefois, près de la moitié du territoire du Témiscouata est en terres publiques (2000 km^2). Le futur parc occuperait moins de 11 % de ce territoire, laissant 89% des terres publiques disponibles pour la pratique des activités traditionnelles telle la chasse.

Approvisionnements forestiers

Il y a près d'un an, un comité composé de la MRC de Témiscouata, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de représentants des industriels forestiers a été formé afin de trouver des solutions pour compenser les pertes forestières anticipées par la création d'un parc.

Motoneige

Cette activité est interdite à l'intérieur d'un parc tout comme la circulation des véhicules tout-terrain. Un comité se penche actuellement sur des options de relocalisation de la piste de motoneige qui emprunte actuellement la « Vieille route » de Saint-Michel-du-Squatec et traverse le lac Témiscouata. Ainsi, une piste qui éviterait de passer sur le lac, qui gèle tardivement, permettrait de prolonger cette activité de plus d'un mois.

Pourquoi un parc chez nous?

La création d'un parc permettrait de préserver nos richesses naturelles sur une partie de notre territoire, faciliterait leur mise en valeur et les rendrait accessibles à l'ensemble de la population. C'est un projet qui est en accord avec nos valeurs fondamentales de développement durable, de respect et de préservation de la nature pour nos générations futures.

Un projet de parc national pourrait grandement contribuer à diversifier notre économie régionale d'autant plus que l'économie du Témiscouata a toujours été fortement reliée à l'exploitation de la forêt, un domaine qui connaît en ce moment d'importantes difficultés.

La situation stratégique de la MRC aux frontières du Maine et du Nouveau-Brunswick et la forte circulation routière notamment sur la 185, représentent des atouts importants. Un parc national au Témiscouata s'intègrerait parfaitement à un ensemble de parcs existants très fréquentés à l'est du Québec (parcs du Bic, Gaspésie, Miguasha, Percé).

L'activité touristique a toujours été importante au Témiscouata. Un produit d'appel d'envergure internationale tel qu'un parc national entraînerait une hausse considérable de l'achalandage touristique, ce qui ferait en sorte de créer de nouvelles opportunités d'affaires, d'allonger la saison touristique, de consolider et même d'assurer la survie de nos services existants. Sans produit d'appel majeur, l'achalandage touristique plafonne de même que les nouveaux investissements dans ce domaine.

Des retombées économiques déterminantes

Il s'avère pertinent de faire des comparaisons avec un parc existant qui se trouve à proximité, en l'occurrence le Parc du Bic dans la MRC de Rimouski-Neigette. Il est réaliste, selon Raymond Desjardins, vice-président exploitation de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) d'estimer que le parc national du Lac-Témiscouata pourrait atteindre au fil des ans une fréquentation annuelle semblable de 160 000 visiteurs par année. En se basant sur de récentes études commandées par la SÉPAQ, le parc du Bic a généré en 2006 des retombées économiques de 30 millions de dollars à l'échelle régionale. En fait, pour chaque dollar dépensé dans le parc, 20$ sont déboursés en périphérie, principalement en hébergement et en restauration.

À terme, ce sont plus de 15 millions de dollars qui pourraient être investis dans l'aménagement du parc. Un maximum d'appels d'offres pour l'achat de biens et services sera fait dans la région de même que pour l'embauche de la main-d'œuvre. Par la suite, c'est une cinquantaine d'emplois directs qui pourraient être générés. En estimant que le parc du Bic contribue à maintenir environ 500 emplois indirects, il y a tout lieu de croire que le futur parc au Témiscouata pourrait créer le même nombre d'emplois indirects dans la région. Le salaire moyen des divers emplois offerts dans un parc se situe entre 14 $ et 18$ de l'heure.

Le futur parc du Lac-Témiscouata pourrait se comparer au parc du Bic

Nombre de visiteurs	160 000 visiteurs annuellement
Nombre d'emplois	53 emplois dans le parc SALAIRE moyen entre 14$ et 18$ Près de 500 emplois indirects
Retombées	Environ 30 millions de dollars Pour 1$ dépensé dans le parc, 20$ le sont en périphérie

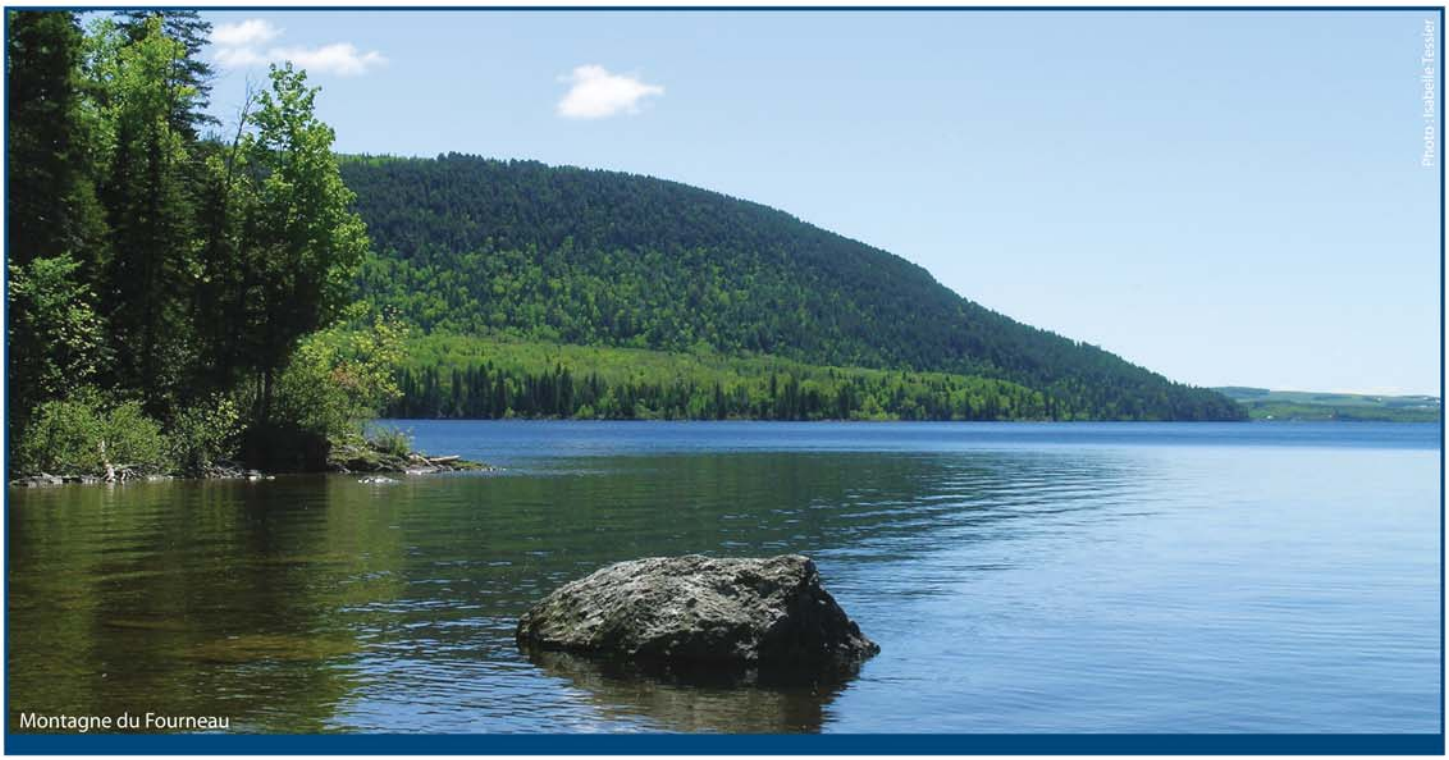
Photo : Isabelle Tessier

Montagne du Fourneau

Conception graphique : Oxygène Design • Notre-Dame-du-Lac